

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Albert I^{er} est arrivé à Monaco le 10 septembre à midi, à bord du yacht *Princesse-Alice*, après une croisière scientifique un peu contrariée par le mauvais temps.

En dernier lieu, Son Altesse Sérénissime a voulu explorer les grands fonds que l'on trouve entre les Baléares et la Corse; cette vallée sous-marine, explorée jusqu'à la profondeur de 6.000 mètres, a été trouvée presque désertique.

Le Prince, qui était en merveilleuse santé, a repris la mer le 11, à 7 heures du soir, se rendant à Marseille.

Le samedi 11, Son Altesse Sérénissime a offert un déjeuner intime à bord du yacht *Princesse-Alice*; les convives étaient S. Exc. le Gouverneur Général; M. le chanoine de Villeneuve, M. Fuhrmeister, secrétaire particulier de Son Altesse Sérénissime; MM. les Aides de camp d'Arodes de Peyriague et Bourée; M. le docteur Louet; M. Sirvent, assistant au Musée Océanographique.

S. Exc. le Gouverneur Général vient d'être placé à la tête de la Commission chargée d'étudier le système d'organisation d'un établissement d'enseignement secondaire.

M. F. Bellini, compositeur de musique, ancien maître de chapelle de la Cathédrale de Monaco, vient d'écrire une cantate destinée à être exécutée à l'occasion de l'inauguration du Musée Océanographique.

Son Altesse Sérénissime, par l'intermédiaire de Son Secrétaire particulier, a fait connaître à M. Bellini qu'Elle acceptait la dédicace de cette cantate, intitulée: « Gloire à l'Océanographie ».

Dans son numéro du 13 avril dernier, le *Journal de Monaco* annonçait la fondation, par Son Altesse Sérénissime, de huit bourses d'internat au Lycée de Nice, destinées aux élèves des familles monégasques.

Six de ces bourses viennent d'être allouées par S. A. S. le Prince aux jeunes Duport Jean, Olinié Adolphe, Castellini Edouard, Vatrican Charles, Zwerner Paul et Krœnlein Gabriel, dont les aptitudes ont été reconnues suffisantes à l'examen d'admission.

La rentrée des Tribunaux de la Principauté aura lieu le samedi 16 octobre prochain, à 10 heures du matin.

Cette cérémonie sera précédée de la messe du

Saint-Esprit, et à l'audience solennelle qui suivra, le discours de rentrée sera prononcé par M. Paul de Villeneuve, premier substitut du Procureur général.

TRAVAUX PUBLICS

Dans ses séances des 2 juillet et 5 août 1909, le Comité des Travaux publics a eu à examiner vingt-six demandes formées par des particuliers.

En outre, il a eu à émettre son avis sur les points suivants qui touchent à l'intérêt général :

Construction d'un kiosque à musique sur la place d'Armes. — Il a été décidé que la fontaine à vasque, existant actuellement sur la dite place, sera transférée au centre du square Nave.

Elargissement du chemin des Pêcheurs. — Cette affaire a été réservée pour étude complémentaire.

Etablissement d'un fourneau économique à l'école des filles de La Condamine.

Cession au Domaine public de la rue des Roses prolongée, quartier Saint-Michel. — Cette affaire a été réservée jusqu'après entente entre les propriétaires et le Service des Domaines, pour l'expropriation à intervenir s'il y a lieu.

NOTICE SUR LES TRAVAUX EN COURS DANS LA PRINCIPAUTÉ

Terre-plein de Fontvieille.

A Fontvieille, les enrochements échoués pour former la digue de protection du terre-plein à conquérir sur la mer, commencent à émerger sur une centaine de mètres de longueur, y compris la partie en retour longeant la frontière ouest.

La formation du terre-plein a été amorcée par une trentaine de mille mètres cubes de déblais déversés en avant du rivage au droit de l'usine d'électricité.

Elle sera poursuivie avec plus d'activité lorsque les entrepreneurs seront en mesure d'exploiter la partie de la colline qu'ils ont acquise à l'amont de la route nationale n° 7, quartier Saint-Antoine, pour en extraire les matériaux de remblaiement, qu'une double voie Decauville amènera à pied d'œuvre, en traversant la route nationale et le chemin de fer P.-L.-M. au moyen d'un galerie souterraine en cours d'exécution.

Tunnel de la voie de raccordement du Port à la gare P. V.

Ce tunnel est aujourd'hui ouvert jusqu'au milieu du boulevard Charles III, dans la traversée duquel il se composera d'une voûte et de piédroits en maçonnerie formant une galerie artificielle.

La construction de celle-ci se complique des sujétions que comporte le maintien de la circulation des voitures, qui ne peut être interrompue à l'une des principales entrées de la Principauté.

Toutefois, par mesure de sécurité, le passage des tramways de Nice a dû être interdit au-dessus du tunnel et un service de transbordement supplée à cette interdiction, en attendant qu'une déviation provisoire de la voie de tramway, sur la partie du tunnel exécutée, permette le trajet direct de Nice à Monte Carlo.

Jetées du Port.

Les travaux des jetées et du mur d'abri Sud du Port se poursuivent normalement.

La base du phare en construction à l'extrémité de la jetée Sud dépasse déjà le niveau du couronnement du mur d'abri.

Travaux de Voirie.

Indépendamment de ces grands travaux maritimes, d'autres de moindre importance, mais assez intéressants pour le public, sont en voie d'achèvement.

Ce sont ceux de la couverture du torrent de la Rousse, réclamée il y a quelque temps par les riverains; puis la rectification du chemin raccourci entre la place Sainte-Dévote et la rue des Moneghetti.

D'autre part, il faut citer la transformation de la rampe à l'Est de la villa « Le Caprice », en une série d'escaliers qui donnera au public un meilleur moyen d'accès entre le chemin de la Turbie et le boulevard de l'Ouest.

La descente de l'avenue Saint-Martin au lavoir de Monaco-Ville vient également d'être rectifiée dans les meilleures conditions de viabilité.

M. le commandant Jeannel, qu'une très sérieuse maladie avait retenu loin de son poste, a pu faire ces jours-ci un court séjour à Monaco, pour y régler certaines questions relatives à son service.

Tous les amis du sympathique Directeur du Port font des vœux pour le rétablissement de sa santé.

M. Simard, Directeur de la Sûreté Publique, est rentré de congé et a repris la direction de son service, dont l'intérim avait été assuré pendant son absence par M. Codur, commissaire central.

S. A. S. le Prince a décidé que le Maître du Port aurait, à l'avenir, la même tenue que celle des Maîtres du yacht *Princesse-Alice*.

Le Comité des Fêtes de Saint-Roman clôturera, le dimanche 19 septembre, la série des réjouissances qu'il donne chaque été sur la promenade Sainte-Barbe.

Cette fête promet d'être particulièrement brillante, par suite du concours que prêteront la musique de Bordighera, la fanfare des Sapeurs-Pompiers de Nice et la Société Chorale l'*Avenir* de Monaco.

Un grand festival artistique sera donné l'après-midi, à 3 heures, par ces trois Sociétés.

Le soir, à 8 heures et demie, un feu d'artifice sera tiré, sur la Batterie, par M. Stevano, le pyrotechnicien bien connu à Monaco.

Un grand bal terminera cette journée si bien remplie.

AVIS

A partir du 10 septembre 1909, la taxe des communications téléphoniques interurbaines à percevoir par le Bureau Central de Monaco est fixée comme il suit *par conversation de trois minutes* :

Alpes-Maritimes.....	Fr.	0 40
Basses-Alpes.....		0 50
Bouches-du-Rhône.....		0 75
Gard.....		1 »
Hérault (excepté Azillanet, Beaufort, Cessero, Félines, Hautpoul, La Livinière, Minerve, Olonzac et Séran).....		1 »
Isère.....		0 75
Rhône (excepté Saint-Romain-en-Gal et Sainte-Colombe).....		1 25
Seine.....		2 50
Seine-et-Marne.....		2 25
Seine-et-Oise.....		2 50
Var.....		0 40
Vaucluse.....		0 75

LA VIE ARTISTIQUE

On se rappelle l'éclat tout particulier donné, l'hiver dernier, au Théâtre de Monte Carlo, aux représentations de la Tétralogie de Richard Wagner.

Dans le journal *Le Temps* du 4 septembre 1909, M. Nozière écrit les lignes suivantes sur la « Véritable histoire de Siegmund » :

Les Germains, qui sont enclins au mysticisme, ont longtemps cru que le dieu Wotan avait remis à son bien-aimé Siegmund un glaive merveilleux. Cette légende guerrière inspira à Richard Wagner des pages héroïques. J'ai feuilleté dans les archives de Cologne de vieux manuscrits qui donnent un sens nouveau et précis à cette histoire antique et un peu confuse.

Il est très vrai que Wotan, comme Jupiter, se plaisait à oublier sur la terre la majesté des cieux et que sa femme Fricka était, comme Junon, jalouse des mortelles. Or, à la suite d'un de ces déplacements, Wotan eut un fils qu'il appela Siegmund. Il adorait cet enfant illégitime, parce qu'il n'était point né de l'austère Fricka et aussi parce qu'il était faible. Comment s'attendrir sur la destinée d'un bébé qui serait, par son origine, immortel ? Nous chérissons les petits parce qu'ils sont petits, fragiles. Mais un dieu nouveau-né ne saurait être fragile ni petit. Il possède, par définition, la force et l'intelligence. Seuls les peintres, les sculpteurs, les poètes peuvent prêter aux descendants des Tout-Puissants des formes puériles. Car les artistes ne réfléchissent pas. Il est impossible de penser qu'un dieu soit soumis comme un homme à la faiblesse des premières années. Il n'est jamais le nourrisson qui pleure parce qu'il a faim ou que sa digestion est laborieuse. Il ne se traîne pas sur le sol et ne marche pas à quatre pattes. Sans tarder, il a la notion de l'équilibre universel. C'est pourquoi Wotan ne pouvait pas s'attacher à la descendance que lui donnait Fricka, dont il haïssait d'ailleurs le visage grave et l'austérité.

Mais il regardait longuement Siegmund quand il s'endormait en suçant son pouce. Il était fier d'avoir créé cet individu imparfait. Il apaisait ses cris en le berçant et en lui murmurant des chansons étranges :

— Dors, mon fils. Tu es sacré pour ton père parce que tu périras comme le monde. Je retrouve en ton corps infime la tare qui souille tout ce qui est, tout ce qui a été, tout ce qui sera. En te contemplant, j'éprouve l'orgueil d'avoir fait la beauté et la honte de n'avoir pu

la rendre impérissable. L'œuvre gigantesque tombera en poussière, comme toi-même. Tu es le plus cher fragment de ma colossale erreur.

Ces paroles n'apaisaient pas les douleurs du bébé qui hurlait et devenait très rouge. Alors la mère le prenait dans ses bras. Simplement elle disait :

— Dodo ! Fais dodo !

Et l'enfant s'endormait.

Or, Fricka réunit les dieux et les déesses :

— Mes frères et mes sœurs, dit-elle, ma situation est pénible. Certes, je n'aime plus Wotan et je ne me donne pas le ridicule d'être jalouse. Mais je ne peux tolérer qu'il passe des mois auprès de sa maîtresse, qui est une créature de fange et de boue. S'il me trompait avec une divinité, j'en éprouverais peut-être de l'amertume, mais non du dégoût. Ce nous est une grande consolation, comme chacun sait, d'être trahies par une rivale de notre rang.

Toutes les déesses approuvaient ces sages paroles, tandis que les dieux souriaient. Encouragée par ses sœurs, Fricka continua :

— Il est temps de faire sentir respectueusement à Wotan que son autorité serait gravement menacée s'il persistait à quitter le ciel pour cette boule marécageuse. Ce n'est pas seulement son épouse qu'il offense. Il insulte toutes les déesses et tous les dieux. Que penseront de nous les hommes s'ils constatent que notre roi préfère leur société à celle des immortels ? Ces êtres débiles sont déjà d'une insupportable fierté. Ils estiment qu'ils sont supérieurs aux animaux, aux plantes, qui pourtant se nourrissent, respirent et procréent. Nous devons entraver les progrès de leur insolence. Si leur vanité grandit, nous périrons.

Fricka avait très habilement modifié son argumentation. Elle savait que pour entraîner les masses, il convient de faire appel à l'intérêt plutôt qu'aux principes. Les dieux décidèrent donc d'adresser des remontrances à Wotan, qui les accueillit par des grondements de colère. Il était violent, et il était faible aussi comme tous ceux qui sont prompts à s'irriter. D'ailleurs, le petit Siegmund avait des crises de dents, et les pères n'aiment pas les enfants qui troublent leurs nuits. Il s'inclina donc devant la volonté des siens et il s'agenouilla devant Fricka. Il espérait qu'elle lui sourirait. Mais elle conserva un visage impassible. Les déesses, comme les femmes, gardent dans la victoire une fâcheuse dignité.

Cependant Wotan n'avait pas oublié le fils qui grandissait et qui ne pleurait plus. Il s'affligeait de le voir semblable aux autres hommes, et il résolut de lui faire un don précieux. Il ne lui offrit pas une épée magique. Il voulut qu'il ne fut pas asservi, comme les mortels, à l'élément terrestre. Il lui permit de s'élever dans les airs. En lui accordant cette faveur, il se montrait d'ailleurs égoïste. Il espérait que l'enfant monterait vers le ciel et lui viendrait faire visite. Il songea à envoyer vers lui un cheval ailé. Mais il se heurta aux protestations des Walkyries, qui étaient jalouses de leurs privilèges.

— Hoio ! tohio ! s'écrièrent-elles, Siegmund ne mérite pas une de nos montures.

Le malheureux Wotan dut se contenter d'inspirer à son fils l'idée de construire un navire qui voguerait dans les airs et qui obéirait à sa direction. Siegmund forgea avec les outils du nain Mime une carcasse de métal qu'il sut recouvrir d'une enveloppe légère. Loge, qui fut toujours au service de Wotan, lui enseigna la puissance des flammes. Les dieux, qui ne cessaient d'observer ce mortel, étaient satisfaits de le voir si laborieux. Ils pensaient d'abord qu'il bâtissait une maison. Mais ils virent que dans sa machine, il se promenait au-dessus des arbres, et Fricka se lamenta.

— Misérable Wotan, gémissait-elle, tu seras donc toujours le dieu qui fait mine de céder et qui poursuit ses desseins obscurs. Ce n'est pas en vain que tu as un œil malade. Tu es un individu louche comme tes projets. Supporterai-je que le fils de l'adultère vienne dans notre demeure, grâce à ce long tube auquel est suspendue une planche ? Ne vois-tu pas qu'il vole comme les oiseaux ?

— Ce n'est qu'un jouet, murmura Wotan. La jeunesse a le droit de s'amuser.

Mais il observa que les dieux accueillaient froidement cette explication, et l'implacable Fricka disait :

— Nous ne sommes plus en sûreté dans notre demeure.

Le Walhalla n'est plus un burg inaccessible. En vérité, il était inutile de faire de tels travaux, de promettre aux géants qui les ont exécutés des sommes excessives, de manquer ensuite à nos engagements, pour que ce gamin puisse escalader nos cimes. Il est temps de mettre fin à son audace. S'il peut s'élever vers les nues, il est notre égal. Les dieux ne sont que des hommes qui volent. C'est du moins sous cet aspect qu'ils apparaissent aux mortels. Entendez les clameurs des foules. Elles proclament que Siegmund accomplit des prodiges.

En effet, une rumeur arrivait jusqu'aux dieux. Sur la terre, des milliers et des milliers d'hommes contemplaient les évolutions du *Siegmund n° 1* et lançaient vers le ciel des chants orgueilleux. Ils affirmaient que la Germanie était supérieure à toutes les nations, parce que Siegmund avait construit cette machine.

— Hélas ! remarquait Wotan, il y a, dans les pays voisins, des hommes qui ne sont pas mes fils, et qui accomplissent des exploits aussi troublants. Ils ressemblent, plus que Siegmund, aux oiseaux.

— Excitent-ils, comme lui, l'enthousiasme populaire ? interrogea Fricka.

— C'est qu'ils ne sont pas Germains, dit Wotan.

— Donc ils ne sauraient menacer les dieux de la Germanie, conclut Fricka, et c'est aux immortels qui règnent sur eux de se défendre contre leur prochaine invasion. Mais nous ne consentirons pas à subir la domination de ton fils. Nous le précipiterons dans l'abîme.

— Hoio ! tohio ! hurlèrent les Walkyries menaçantes.

Quand il vit que les vierges guerrières l'abandonnaient, Wotan comprit qu'il devait s'incliner devant la nécessité.

— Je vous jure, dit-il, que la machine de Siegmund ne sera jamais assez puissante pour vous inspirer des craintes sérieuses. Mais laissez-moi faire et ne frappez pas mon enfant.

Il prit sa lance, — cette lance, qui, d'après l'ancienne légende, aurait brisé le glaive de Siegmund, — et se dissimulant dans un nuage, il attendit le passage du navire aérien. De la pointe de son arme, il creva l'enveloppe, — et Siegmund descendit sur le peuple qui l'acclamait et qui acclama plus furieusement encore sa chute. Quand l'appareil fut réparé et s'éleva de nouveau, Wotan, qui le guettait, étendit sa lance et cassa l'hélice. L'enthousiasme devint frénétique.

Siegmund ne se découragea pas. Il construisit successivement deux nouvelles machines. De grands personnages se réunissaient pour les admirer. Le maître de la Germanie invitait des souverains voisins à les contempler. Mais le *Siegmund n° 2* et le *Siegmund n° 3* eurent le même sort que le *Siegmund n° 1*. Une force hostile tordait la carcasse, arrachait des pièces. Wotan est fidèle à sa parole, car il est surveillé par les dieux et les déesses. Invisible et présent, il s'oppose avec constance à l'ambition de son enfant.

Cependant l'humanité a bien reconnu que Siegmund a quelque chose de surnaturel. Elle lui rend les hommages qui ne sont réservés qu'aux dieux, puisqu'elle célèbre sans se lasser, avec une ferveur croissante, ses échecs et peut-être ses erreurs. Ce culte dont Siegmund est l'objet console Wotan et plaît à son esprit ironique. Quand les hymnes que la multitude chante en l'honneur de son fils arrivent jusqu'au Walhalla, il sourit et regarde longuement Fricka de son œil unique et malicieux.

LA VIE SCIENTIFIQUE

M. Georges Wulff publie, dans le journal *Le Temps*, les intéressantes lignes suivantes sur la vision des plantes :

La question paraît plus que singulière, et cependant elle n'est pas résolue, comme on pourrait le croire, au premier abord, par la négative.

Bien entendu, les plantes, si elles voient, n'ont pas la même perception des objets que nous, en admettant que l'image des objets se réfléchisse sur la membrane qui leur tient lieu de rétine.

D'ailleurs, le plus grand nombre des animaux sont

dans le même cas. Les fourmis, qui ont des yeux composés, une cinquantaine par orbite; le homard, avec ses deux mille cinq cents facettes par œil; la cosse gâte-bois, qui en a plus de onze mille; la jolie demoiselle, qui en compte douze mille cinq cents, et la mordelle, qui détient le record avec vingt-cinq mille, doivent, sans aucun doute, voir tout autrement que nous. Rien ne dit qu'ils ne perçoivent pas des radiations du spectre solaire qui nous échappent, comme certainement ils entendent des bruits que notre nerf auditif n'enregistre pas.

Mais quant à dire quelque chose de probant sur la vision chez les insectes ou les crustacés, la science se refuse, ce qu'elle peut affirmer *a priori*, c'est qu'étant donné le dispositif de l'appareil optique d'une écrevisse ou d'une mouche, il y a les plus grandes probabilités pour que ces intéressants animaux reçoivent des impressions lumineuses différentes des nôtres.

Et puis, avouons-le humblement, nous ne connaissons pas nous-mêmes la lumière dans son principe, cette lumière qui non seulement nous permet de distinguer les choses qui nous entourent, mais qui a encore sur notre organisme une influence si grande.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les thérapeutes doublés de physiciens ont démontré l'action curative de certaines radiations solaires sur nombre de malades. Le rouge est un stimulant du système nerveux en même temps qu'un spécifique de quelques éruptions dermatiques; le bleu, au contraire, a une action sédative incontestable; les rayons *ultra-violet*s, que notre œil ne voit pas, mais que la plaque photographique recèle, guérissent le *lupus*, etc., etc.

Il y a dans cette branche de l'optique des découvertes nombreuses à faire et dont on ne saurait trop exagérer l'importance.

Il y a longtemps que l'on savait que les plantes privées de lumière devenaient pâles et dépérissaient. Nos lecteurs n'ignorent pas que la *chlorophylle*, cette matière qui colore en vert les différents organes des végétaux, ne se produit qu'avec l'aide de la lumière, mais on ignorait que non seulement les plantes vivent, mais encore possédassent un appareil visuel.

Or, lors du dernier congrès de la Société anglaise pour l'avancement des sciences, un naturaliste de haut mérite, M. Harold Wager, fit une communication, on peut le dire, sensationnelle au sujet de la vision chez les végétaux, rappelant qu'avant lui divers savants, le docteur Macdougall, en particulier, s'étaient déjà occupés de ce délicat problème, essayant de démontrer que les plantes voyaient ou tout au moins se comportaient comme si elles voyaient.

Essayons en quelques mots de résumer ici les parties essentielles du très intéressant travail de M. Harold Wager et servons-nous pour ce faire de la traduction fort exacte du docteur G. Bardet.

« On sait, dit ce savant, que les feuilles sont, en général, pourvues d'un épiderme mince et transparent qui couvre les deux faces et peut assez souvent être isolé avec facilité. Examiné sous le microscope, cet appareil apparaît composé de milliers de cellules minuscules, contenant un liquide clair et dont la forme serait celle d'une lentille convexe ou plano-convexe formant un système convergent dont le foyer se trouve à l'intérieur de la feuille. Suivant le professeur Haberlandt, un botaniste allemand, cette disposition des cellules rendrait la plante capable de percevoir la différence entre le jour et la nuit, et ce serait à la concentration lumineuse qu'elles produisent qu'il faudrait attribuer l'héliotropisme (c'est-à-dire cette faculté que possède la plante de tourner ses feuilles vers la lumière). »

M. le docteur G. Bardet, à qui nous avons emprunté les quelques lignes guillemetées ci-dessus, croit que l'assimilation faite par M. Harold Wager, entre les lentilles épidermiques et les organes de la vision a été poussée trop loin. « On a voulu, dit-il, établir une comparaison entre les lentilles épidermiques et les facettes de l'œil de l'insecte: la ressemblance est loin d'exister, cependant, car les vingt mille facettes de l'appareil visuel de l'insecte constituent en réalité autant d'yeux distincts, presque chacune d'elles comprend une cornée, un corps vitré, une couche pigmentaire et un nerf spécial, tandis que la cellule épidermique de la

plante se comporte simplement comme un objectif photographique capable de produire certains effets physiques ou chimiques par fixation de la lumière dans un plan focal. »

Nous avons la faiblesse de croire que la nature, si elle avait voulu simplement que la lumière eût sur les végétaux les effets physiques et chimiques auxquels fait allusion M. le docteur G. Bardet, elle n'eût pas compliqué inutilement son œuvre en créant des cellules enfermant un véritable cristallin; nous ne sommes donc pas éloigné d'adopter les vues de M. Harold Wager, tout en réclamant, comme on dit vulgairement, un supplément d'enquête.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte Carlo

RECTIFICATION

Sur l'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 septembre 1909, c'est par erreur que l'on a imprimé « au bilan de l'exercice 1908-1909 », c'est 1907-1908 qu'il faut lire.

Société Monégasque d'Electricité

Société Anonyme au capital de 675.000 fr.

AVIS

Messieurs les actionnaires de la **Société Monégasque d'Electricité** sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **jeudi 7 octobre 1909, à 3 heures de l'après-midi**, 21, rue de Londres, à Paris.

Ordre du Jour :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration;
Lecture des rapports des Commissaires;
Approbation des comptes, fixation du dividende et répartition du compte de profits et pertes;
Nomination d'un Administrateur;
Nomination des Commissaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AVIS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907
(Deuxième insertion)

Par acte sous seing privé en date à Monaco, du vingt-neuf mai dernier, enregistré, M. **Oreste Mascarotti**, cafetier-buvetier, demeurant à Monaco, place d'Armes, a vendu à M. **Jean-Baptiste Cotta**, buvetier, demeurant à Nice, 4, rue Centrale, le fonds de commerce de café-buvette et commerce de vins et liqueurs dénommé *Bar de Monaco* que M. Mascarotti exploitait place d'Armes, sous les arcades, maison Casati.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition sur le prix de vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, entre les mains de M. Cotta au *Bar de Monaco*, à peine de forclusion.

Monaco, le 14 septembre 1909.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

(Deuxième insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 28 août 1909,

M^{me} **Madeleine Cattro Gorla**, propriétaire, demeurant à Turin (Italie), villa Bertone, veuve de M. le marquis **Nicolas Spasiano**, a acquis de

M. **Robert Andreotti**, restaurateur, demeurant à Monaco, boulevard de la Condamine, hôtel de la Renaissance,

Le fonds de commerce d'hôtel, restaurant et bar, connu sous le nom d'*Hôtel de la Renaissance* et *Criterion Restaurant, Oyster Bar*, exploité à Monaco, quartier de la Condamine, à l'angle du boulevard de la Condamine et de la rue Grimaldi.

Avis est donné aux créanciers de Monsieur Andreotti, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 14 septembre 1909.

L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

(Deuxième insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 28 août 1909,

Monsieur Pierre-Marius Chareiron, rentier, et Madame Marie Blanc, son épouse, demeurant à Avignon, rue de la Campana, 23,

Ont acquis de Monsieur Ferdinand Bouchet, pâtissier, et Madame Marie Crouzet, son épouse, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, 11,

Le fonds de commerce de *Pâtisserie-Confiserie*, que Monsieur et Madame Bouchet exploitaient à Monaco, rue Grimaldi, 11.

Avis est donné aux créanciers de M. et M^{me} Bouchet, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu à Monaco en l'étude de M^e Le Boucher, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 14 septembre 1909.

L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

ADJUDICATION de FONDS de COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907

(Deuxième insertion)

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé en suite de saisie par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le 19 août 1909, et déclaration de command reçue par le même notaire le 21 août 1909,

M^{me} **Marguerite Balbis**, sans profession, épouse de M. **Alexandre Carlotto**, commerçant, avec lequel elle demeure à Monaco, a acquis

Le fonds de commerce de buvette, bar et restaurant dénommé *Bella Roma* et avant *Bar Marseillais*, situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue Saint-Laurent, villa Marcel.

Ce fonds saisi sur la tête de M^{me} **Louise Piatti**, commerçante, épouse de M. **Joseph Giacheri**; M^{lle} **Adelaïde Pesce**, demeurant tous à Monaco; et M. **Ascenzo Fornari**, ancien cafetier à Monaco.

Avis est donné aux créanciers d'avoir à former opposition sur le prix avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 14 septembre 1909.

L. LE BOUCHER.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur: Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

BAINS DE MER

DE

LA RVOTTO

Ouverts tous les jours

de 7 heures du matin à 7 h. du soir

LEÇONS DE NATATION

DOUCHES — MASSAGE

Un Service de Break dessert l'Etablissement
et part toutes les heures de la place du Casino

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement.
Blanchissage hygiénique
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25
Dentelles remises à neuf.



Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

ASSURANCES**CARLÈS et PERUGGIA**

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRELa C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAISla plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vias, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Milla).

AMEUBLEMENTS & TENTURES**EUGÈNE VÉRAN**

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest

MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

**Compagnie d'Assurance
LA ZURICH**

JULES CROVETTO, directeur

pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée**VOYAGES INTERNATIONAUX**

A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

Il est délivré, toute l'année, dans les gares des grands réseaux français, des livrets internationaux à coupons combinables, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, permettant d'effectuer des voyages extrêmement variés sur les réseaux des chemins de fer français et étrangers et sur certaines lignes des Compagnies maritimes désignées ci-dessous :

Sur les chemins de fer : P.-L.-M., Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, Etat (lignes algériennes), P.-L.-M.-algérien, Ouest-algérien, Bône-Guelma et Départementaux Corses;

Sur les lignes de la plupart des grandes Compagnies de navigation européennes, notamment certaines lignes de l'Océan Atlantique, de la Méditerranée et de la Mer Noire (Echelles du Levant), desservies par la C^{ie} générale Transatlantique, par la C^{ie} de Navigation mixte (C^{ie} Touache), par la Société générale de Transports maritimes à vapeur, par la C^{ie} des Messageries maritimes, par la C^{ie} de Navigation à vapeur Fraissinet ou par la C^{ie} de Navigation Cyprien Fabre;

Ainsi que sur les chemins de fer : allemands, austro-hongrois, suisses, belges, néerlandais, italiens et siliens, luxembourgeois, suédois, norvégiens, danois, finlandais, roumains, serbes, bulgares, bosniaques, herzégoviniens et turcs.

ITINÉRAIRE. — L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial et comporter un parcours minimum taxé de 600 kilomètres.

L'itinéraire des voyages commencés en France, en Algérie, en Tunisie, en Corse ou en Italie doit comporter obligatoirement un parcours à l'étranger.

VALIDITÉ : 60 jours de 600 à 3.000 kilomètres; 90 jours de 3.001 à 5.000 kilom.; 120 jours pour un parcours supérieur à 5.000 kilomètres.

La demande de livret doit être faite sur un formulaire spécial et peut être adressée aux chefs de toutes les gares des réseaux participants, ainsi qu'aux agences de voyages et bureaux d'émission ci-après : à Paris, Cook et fils, 1, place de l'Opéra; Lubin, 36, boulevard Haussmann; C^{ie} Hambourgeoise-Américaine, 1, rue Auber; « Grands Voyages », rue du Helder, 1 et boulevard des Italiens, 38; C^{ie} des Messageries maritimes, 14, boulevard de la Madeleine; — à Lyon : Lubin, 76, rue de l'Hôtel-de-Ville; à Marseille : Cook et fils, 11 bis, rue de Noailles.

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer à la **Librairie Chaix**, 20, rue Bergère, Paris, dans les gares et les librairies les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis plus de cinquante ans, avec le concours des Compagnies :

L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines) avec cartes.....Fr. 1 25

Livret-Chaix continental (mensuel) :

1^{er} vol., réseaux français, avec huit cartes..... 2 »
2^e vol., services étrangers, avec douze cartes..... 2 »

Livret-Chaix spécial de chaque réseau (mensuel) avec carte..... » 50

Celui du réseau de l'Etat..... » 60

Livret-Chaix spécial des chemins de fer de la Suisse (mensuel) avec carte..... » 50

Livret spécial des chemins de fer du Midi, de l'Espagne et du Portugal (mensuel) avec cartes..... » 50

Livret-Chaix de Voyages circulaires de chaque réseau avec cartes, plans et gravures..... » 30

Celui du réseau du Nord..... » 20

Celui du réseau P.-L.-M..... » 50

Livret de l'Algérie et de la Tunisie (mensuel) avec carte coloriée..... » 50

Livret spécial des environs de Paris (mensuel) avec six cartes..... » 50

Livrets des banlieues (avec cartes) : Etat, Orléans, Lyon, Nord, Est, chaque banlieue..... » 20

Livret des Rues de Paris (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres..... 2 »

Livret-Chaix colonial paraissant deux fois par an (janvier et juillet)..... 2 50

Fascicules I, II, IV, V, l'un..... » 50

Fascicules III, VI, VII, l'un..... 1 »

PARFUMERIE**DE MONTE CARLO****NESTOR MOEHR**

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

**LE MONITEUR
DE LA MODE**

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND
FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, 1^{er} février 1909.
Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, 1^{er} février 1909.
Une Action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 26 mai 1909.
Une Obligation entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 131684.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 1^{er} juillet 1909.
Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 28787.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 20 juillet 1909.
Deux Actions au porteur de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo : Numéros 7821 et 10549.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco :

N^{os} 16580, 16581, 16582, 16583, 22717, 35904, 41364, 41500, 65876, 65877, 65878, 66633, 66634, 66635, 66636, 66637, 66638, 66639, 70309, 70310.

Imprimerie de Monaco — 1909